

Extrait du site UGTG.org

url : <http://ugtg.org/spip.php?article76>

Chlordécone : le rapport Belpomme et après

?

- Dossiers - Pesticides -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : lundi 17 septembre 2007

Mis à jour le : vendredi 20 juin 2008

UGTG.org

Chlordécone : le rapport Belpomme et après ?

Communiqué de presse - 18 sept 2007

À l'occasion de la publication du rapport d'expertise du Professeur Belpomme sur la pollution par les pesticides aux Antilles, l'ensemble de la presse nationale concentre les projecteurs sur le problème du chlordécone en Guadeloupe et en Martinique.

Nous nous réjouissons que cette crise soit enfin prise en considération au niveau national. Mais ici, en Guadeloupe et en Martinique, nous n'avons pas attendu ce rapport pour réagir. Dès 2004, nous avons dénoncé cette crise comme une catastrophe écologique, sanitaire et agricole, qui doit être traitée dans sa globalité.

Dans sa dimension agricole, le problème touche durement les agriculteurs dont les terres sont contaminées. Suite aux arrêtés préfectoraux de 2003, ils ont été contraints d'arrêter leur production ou de changer de spéculations, ce qui les a plongé dans une détresse financière les menant pour certains au bord de la faillite ou en instance de saisie de leurs terres. Beaucoup de producteurs restent sans perspectives ni moyens pour se reconvertir : que planter sans risque, sur les terres polluées ?

Des mécanismes de solidarité nationale doivent être mis en place afin de compenser les pertes subies par les agriculteurs dans le cadre des arrêtés préfectoraux en vigueur, comme cela s'est produit dans le cas de la crise de la grippe aviaire ou dans celui des producteurs d'huîtres du bassin d'Arcachon.

Nous demandons pour les agriculteurs victimes de cette pollution :

[-] Un soutien financier pour faire face à leurs pertes de revenus,

[-] L'annulation de leurs dettes sociales et fiscales,

[-] Une aide à la reconversion de leur exploitation agricole,

[-] Des moyens suffisants pour assurer la traçabilité des produits agricoles.

Au-delà de ces mesures à prendre d'urgence, il est nécessaire de rompre avec le modèle d'agriculture intensive et chimique. Sans un changement des pratiques agricoles, nous ne serons jamais à l'abri d'autres crises sanitaires et écologiques. C'est tout le sens de notre combat pour développer une agriculture paysanne, respectant l'environnement et la santé des consommateurs tout en garantissant une activité économique viable et durable.

En ce qui concerne l'aspect sanitaire, le rapport de M. Belpomme a le mérite de tirer la sonnette d'alarme mais ce n'est pas le premier du genre. Nous demandons que ce rapport débouche sur une veille sanitaire efficace, appropriée à l'ampleur de la catastrophe.

Aujourd'hui, il semble que les responsables politiques aient pris conscience de la gravité de la situation. Ainsi, le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche, Michel Barnier, a déclaré, en Guadeloupe, le 1er septembre 2007, qu'il "traitera la question du chlordécone avec le souci de la transparence du débat public" (dépêche AFP du 1er

septembre 2007).

Dans ce cadre, nous avons du mal à comprendre, en Guadeloupe, les raisons pour lesquelles le Procureur Général de la Cour d'Appel de Basse-Terre s'est pourvu en cassation, le 7 août 2007, contre la recevabilité de la plainte contre X déposée par l'UPG le 23 février 2006, afin que les responsables de la pollution au chlordécone soient identifiés et sanctionnés.

Communiqué de l'UPG (Union des producteurs agricoles de la Guadeloupe), l'OPAM (l'Organisation patriotique des producteurs de Martinique) et Confédération Paysanne.